

L'ajournement

M. Parent: Il faudrait également étudier la question du stationnement.

Nous reconnaissons que la loi sur les droits de la personne n'est pas parfaite, mais elle demeure une arme efficace pour lutter contre la discrimination et c'est grâce à son application que nous réussirons à faire régner l'égalité entre tous les Canadiens.

● (2220)

M. Dinsdale: C'était dans le discours du trône.

M. Parent: Oui, c'était mentionné dans le discours du trône.

Je voudrais conclure en disant que l'un des défis des années 80 tant pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements des provinces, sera d'uniformiser la législation sur les droits de la personne afin d'assurer une protection uniforme contre toute discrimination pouvant s'exercer au détriment des handicapés.

L'INDUSTRIE—LES CONDITIONS DU PRÊT À LA VALLEYFIELD CHEMICAL PRODUCTS CORPORATION—L'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA SPACE RESEARCH CORPORATION

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, les 17, 20 et 26 juin, j'ai posé des questions au sujet d'une conférence sur les armements secrets qui doit avoir lieu au Centre des conférences et que parrainera le gouvernement ou encore, comme me l'a écrit l'autre jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qu'il coparrainera, participant à son financement comme je l'ai également constaté.

Il est relaté dans le *Star* de Toronto du 28 juin que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a déclaré que le gouvernement y avait apporté quelque \$5,000, essentiellement en faveur d'une société nommée Space Research Corporation sur laquelle des députés de la Chambre des communes cherchent à se renseigner depuis plus de deux ans. Plusieurs députés conservateurs ont posé des questions en 1977 et 1978, questions que le gouvernement a toujours éludées. De toute évidence, quelqu'un de la Space Research Corporation a beaucoup d'amis haut placés au sein du parti libéral et du gouvernement. C'est cette même société qui fait l'objet d'enquêtes depuis longtemps. En fait, la GRC a terminé son enquête. La même société a été récemment trouvée coupable, aux États-Unis, d'avoir expédié illégalement des armes à l'Afrique du Sud.

A une exception près, aucune des questions que j'ai posées ces jours-ci n'a obtenu de réponse. Évidemment, je ne peux pas m'attendre à obtenir toutes ces réponses ce soir en trois minutes, alors je me contenterai des questions mentionnées dans les délibérations sur la motion d'ajournement. Il s'agit des questions posées le 26 juin 1980 et j'espère que le gouvernement est prêt à y répondre.

Je rappelle au porte-parole du gouvernement que j'ai d'abord demandé si le ministre de l'Industrie et du Commerce était au courant de l'enquête menée par la GRC sur la Space Research Corporation lorsqu'il a accepté d'accorder un prêt et une subvention à une filiale en propriété exclusive de la Space Research, la Valleyfield Chemicals. Le ministre a répondu:

Madame le Président, je vais me renseigner et transmettre l'information au député dès que je le pourrai.

Donc, j'espère qu'il le fera ce soir.

Deuxièmement, j'ai demandé au ministre de nous dire si le prêt consenti à Valleyfield Chemicals avait été remboursé ou non et si la subvention avait été annulée. Et là encore il a dit que j'obtiendrais une réponse à ces questions.

● (2225)

Dans une question supplémentaire, le 26 juin et, apparemment, c'est de cela qu'il est surtout question ce soir, j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce de nous assurer qu'en attendant la publication du rapport de la GRC ou du moins la fin de l'enquête entreprise au Québec sur les activités de la Space Research Corporation on n'accorde pas d'autres subventions ou d'autres prêts à cette société ou à sa filiale en propriété exclusive. J'espère obtenir une explication de la réponse du ministre. Voici ce qu'il a déclaré:

... tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés, on ne peut supposer que les parties à l'affaire n'auront pas droit à de nouvelles mesures d'aide au titre du développement économique.

J'aimerais surtout savoir comment on peut concilier cette réponse avec la déclaration qui a été publiée dans le numéro du 27 juin 1980 du *Globe and Mail*, c'est-à-dire le lendemain du jour où j'ai posé ma question. D'après cet article, selon le ministre de l'Industrie et du Commerce:

Space Research ne pourra pas obtenir d'autre aide tant qu'une décision n'aura pas été prise au sujet de la possibilité d'intenter des poursuites, a-t-il ajouté.

Ce sont les questions auxquelles on a promis de me répondre et j'espère qu'on le fera ce soir.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, Valleyfield Chemical Products Corporation a été formée en 1977 par Canadian Technical Industries pour acheter, remettre en état et faire fonctionner une usine de fabrication d'explosifs et de combustibles militaires à Valleyfield, au Québec. C'était à l'époque et c'est encore la seule usine de ce genre au Canada. Elle a été construite par la Couronne pendant la Seconde Guerre mondiale et, au milieu des années 60, elle a été vendue à CIL Inc. En 1976, CIL a annoncé la fermeture permanente de l'usine.

Comme Canadian Technical Industries s'occupe de la fabrication de munitions de gros calibre, elle était un client important de l'usine de CIL et ne voulait donc pas que l'usine soit fermée. Elle a donc demandé au gouvernement fédéral de l'aider à acheter l'usine et à faire les importants travaux de rénovation nécessaires. A ce moment-là, le gouvernement n'était pas au courant de l'enquête menée par la GRC au sujet de la société sœur, Space Research Corporation (Québec). Pour des raisons stratégiques et économiques, le gouvernement a donc décidé à l'automne de 1977 d'aider la compagnie.

Une contribution de 3 millions de dollars non remboursable lui a été versée en vertu du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense du ministère de l'Industrie et du Commerce. En outre, une contribution de 5.35 millions de dollars remboursable lui a été fournie. La contribution non remboursable est dévolue à la société au taux de 10 p. 100 par an, à la condition que demeure en vigueur son entente avec la Couronne. La contribution remboursable doit être remboursée d'ici 1985. Ces fonds ont été dépensés en 1977 et 1978. Le ministère détient l'actif de la VCPC comme garantie de l'exploitation continue de la société en vertu de l'accord de 1977. En outre, un prêt de 3.75 millions de dollars, consenti par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale,